



Date de convocation :
25 septembre 2025

Date d'affichage :
25 septembre 2025

Nombre de
conseillers :

- ♦ En exercice : 26
- ♦ Présents : 19
- ♦ Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 41.09.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, ne s'est pas réuni pour défaut de quorum au sens de l'article L2121-17 du CGCT. La séance a été reportée au vingt-neuf septembre 2025 à vingt heures trente et s'est tenue dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Patrice GEBAUER**, Maire

Etaient présents :

Monsieur **ROMERO**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **KOVAC**, Madame **RODRIGUES**,
Monsieur **CHARPENTIER**, Madame **CABRERA**, Monsieur **CHOCHOIS**, Madame **DOS RAMOS**,

Madame **LE MILLOUR**, Madame **MATHURINA**, Madame **DA CRUZ**, Monsieur **ESNEE**,
Madame **JAKIC**, Conseillers Municipaux délégués,

Monsieur **JANIVEL**, Madame **THEMIOT**, Monsieur **SAINTE BEUVE**, Monsieur **LUNAZZI**,
Monsieur **PEIRE**, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **MARCHANDISE** a donné pouvoir à Monsieur **ROMERO**
Monsieur **INDIANA** a donné pouvoir à Madame **DA CRUZ**
Madame **TOURBEZ** a donné pouvoir à Monsieur **SAINTE BEUVE**
Madame **TESSON** a donné pouvoir à Monsieur **LUNAZZI**
Madame **GALTIE** a donné pouvoir à Monsieur **PEIRE**

Absentes excusées :

Madame **AMBERT**
Madame **HAFED**

Secrétaires de séance :

Monsieur **KOVAC** et Monsieur **SAINTE BEUVE**

Récapitulatif des Décisions du Maire

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

VU l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n° 19.07.2020 en date du 16 juillet 2020, portant sur l'attribution au Maire des délégations de missions complémentaires prévues à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des décisions prises :

Décision du Maire n° 15 / 2025

Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de fresques artistiques sur l'agence Graffiti Paris.

Coût : 36 000 € sur 3 ans réparti à raison de 12 000 €TTC par an.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 095-219506128-20250929-DEL414092025-DE

Berger
Leysuit

Décision du Maire n° 16 / 2025

Convention d'occupation d'un logement communal type F4 (groupe scolaire Arnaud Beltrame)

Durée : 3 ans

Superficie : 94,6 m²

Loyer mensuel : 1 135,20 €

Décision du Maire n° 17 / 2025

Convention d'occupation d'un logement communal type F1 (7 rue des Ecoles)

Durée : 1 an

Superficie : 27 m²

Loyer mensuel : 324 €

Décision du Maire n° 17 bis / 2025

Demande de subvention pour la réhabilitation d'une ancienne Poste en poste de police municipale auprès de la Région Ile de France dans le cadre du dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics.

Montant sollicité : 54 000 € (soit 30 % du montant total HT)

Décision du Maire n° 18 / 2025

Convention d'occupation d'un logement communal type F3 (7 rue des Ecoles)

Durée : 3 ans

Superficie : 53,23 m²

Loyer mensuel : 638, 76 €

Décision du Maire n° 18 bis / 2025

Demande de subvention pour l'achat d'un véhicule de police municipale auprès du Conseil départemental.

Montant sollicité : 6 346, 77 € (soit 25 % du montant total HT)

Décision du Maire n° 19 / 2025

Contrat de prestation relatif à l'intervention du jury d'examen de danse.

Coût : 251,55 € pour un total de 9h30

Décision du Maire n° 19 bis / 2025

Demande de subvention pour l'achat des divers équipements pour le service de police municipale auprès de la Région Ile de France dans le cadre du dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics.

Montant sollicité : 10 574,90 € (soit 30 % du montant HT)

Décision du Maire n° 20 / 2025

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 095-219506128-20250929-DEL414092025-DE

Berger
Levrault

Attribution du marché portant sur l'entretien et renouvellement du réseau d'éclairage public de la signalisation tricolore, de la maintenance de la vidéoprotection, de la pose et dépose des illuminations de fin d'année de la ville de Le Thillay.

Durée du marché : 3 ans

Coût annuel : 50 462,88 € HT

Décision du Maire n° 21 / 2025

Convention portant autorisation d'une infrastructure de télécommunication et d'institution d'une servitude de passage au bénéfice de la société EUNETWORKS.

Redevance annuelle versée à la commune : 176,67 €

Durée : jusqu'au 26 juillet 2048

Décision du Maire n° 22 / 2025

Convention d'occupation du domaine privé communal avec la société INFRACO 1

Redevance annuelle versée à la commune : 182,52 €

Durée : reste en vigueur durant toute la durée de l'exploitation de l'infrastructure Télécom.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 3 octobre 2025*



Le Maire

Patrice GEBAUER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*